AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3454
FR0000065484-FS0985

14 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2021, complété notamment par un courrier reçu le 13 décembre, la société Brown Capital Management, LLC (1201 N. Calvert Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 1 875 830 actions LECTRA[1] représentant autant de droits de vote, soit 5,76% du capital et 5,72% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LECTRA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 12 décembre 2021, pour le compte desdits fonds et clients, 2 359 153 actions LECTRA[3] représentant autant de droits de vote, soit 6,26% du capital et 6,22% des droits de vote de cette société[4].

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à cette date, 235 719 actions LECTRA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 32 582 932 actions représentant 32 816 329 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 213 000 actions LECTRA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[4] Sur la base d'un capital composé de 37 695 047 actions représentant 37 919 854 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.